



Résolution de la conférence de la branche
Hôtellerie-restauration du syndicat Unia
Berne, le 26 juin 2023

Tolérance zéro face au harcèlement moral et sexuel dans l'hôtellerie-restauration

Nous les employé-e-s de l'hôtellerie-restauration de toute la Suisse, nous constatons que le harcèlement moral et sexuel est très répandu dans notre branche. Ce phénomène et d'autres discriminations au travail peuvent avoir des conséquences graves sur la santé physique et psychique ainsi que sur le plan économique. Il est urgent s'introduire un changement de culture pour que nous, les salarié-e-s, soyons mieux protégés.

Nous demandons notamment les mesures suivantes :

- **La tolérance zéro** : le harcèlement moral et sexuel n'est pas toléré dans les entreprises de l'hôtellerie-restauration.
- Des **points de contact indépendants et externes** doivent être établis dans la branche, auxquels les personnes concernées peuvent s'adresser sans peur de représailles.
- Un **système d'enquêtes indépendantes externes**.
- Une **charte** doit être élaborée, qui se prononce clairement et sans ambiguïté contre le harcèlement moral et sexuel, et à laquelle les entreprises doivent se rallier et être signée par l'ensemble des cadres et du personnel. Sur cette base, les **supérieur-e-s doivent être formés** et sensibilisés à la problématique.
- Les entreprises doivent **davantage sensibiliser leurs clientes et clients** et signaler clairement que les agressions verbales et physiques contre les employé-e-s ne sont pas tolérées.